

Les rapports du casino et des remontées mécaniques au menu du conseil municipal

Les élus saint-gervolains recevaient mercredi soir Cyril Pellevat, sénateur de la Haute-Savoie, qui a fait un point sur les dossiers en cours et a répondu aux questions de l'assistance (lire ci-dessous). La courte séance qui s'en est suivie était essentiellement consacrée à l'examen des rapports de gestion des délégataires du casino et des remontées mécaniques.

Du côté du casino, le constat est sans appel, avec une progression du chiffre d'affaires de 1,9% en 2017. «L'activité des casinos en France a été en baisse de 2007 à 2014 à cause de l'interdiction de fumer dans les locaux, a expliqué Marie-Christine Favre, adjointe aux finances. Mais depuis trois ans, elle évolue globalement de 2,5%.»

À Saint-Gervais, le casino a réalisé un chiffre d'affaires de 2,65 M€ en 2017, avec un résultat d'exploitation en hausse de 20% dû à une croissance de l'activité des tables des jeux et de la restauration, grâce aux travaux de réaménagement intérieur : création d'un espace "bar", d'une terrasse fumeurs et d'espaces verts accessibles à la clientèle.

«D'après les dernières infor-



Le sénateur Cyril Pellevat (ici aux côtés du maire Jean-Marc Peillex) a ouvert la séance publique du conseil municipal, mercredi soir. Photo Le DAUPHINÉ LIBÉRÉ

mations, l'activité du casino se maintient. Le groupe Tranchant est un bon interlocuteur, a commenté à son tour le maire Jean-Marc Peillex. Quand nous avons ouvert en 2003, nous étions les derniers. Aujourd'hui, nous sommes les premiers devant Chamonix et Megève.»

Ces résultats sont d'autant plus appréciables pour la commune que le casino est un partenaire important. Il verse ainsi une dotation au titre de l'action touristique et culturelle, utilisée pour financer le festival d'humour, mais aussi les expositions artistiques. Il soutient égale-

ment les actions du centre communal des œuvres sociales.

Remontées mécaniques : «L'exploitant fait peu de choses sur le mont d'Arbois et beaucoup sur Rochebrune» selon Jean-Marc Peillex

En revanche, le rapport de la société des remontées mécaniques de Megève sur l'exploitation du secteur Saint-Gervais-Mont d'Arbois a suscité beaucoup de réserves de la part des élus. «Le chiffre d'affaires est de 2 M€, mais nous n'avons aucune explication ni possibilité de connaître la véracité des infor-

mations contenues dans ce rapport, estimait Jean-Marc Peillex. Nous ne connaissons pas les clés de répartition du chiffre d'affaires et les relations avec l'exploitant sont compliquées. Il fait peu de choses sur le mont d'Arbois et beaucoup sur Rochebrune (à Megève).»

Du côté de l'opposition, on s'inquiétait de la répartition du produit de la vente des forfaits et notamment du Mont-Blanc unlimited. «Ce produit appartient à la Compagnie du Mont-Blanc. C'est un produit phare, cher et qu'elle espère vendre le plus. Mais nous ne savons pas quelle

est la part qui revient à son propriétaire?» constatait Olivier Hottegindre. Mme Favre relevait cependant que les charges d'exploitation (entretien, énergie et personnel) ont diminué de 266 000 €, dégagant un excédent de fonctionnement, et que le résultat net est de 831 000 € pour la saison 2016/2017, dernière année d'une période de trois ans où l'enneigement a été limité et l'activité en suspend.

Enfin, le quiproquo sur les remontées mécaniques s'est poursuivi lors du vote des dates d'ouverture et de fermeture des appareils, ces dernières ne pouvant pas dépasser la date de fin du contrat de délégation de service public, fixée au 9 mars 2019. Si les tarifs proposés par la société des téléportés Bettex Mont d'Arbois ont été approuvés, ceux de la société des remontées mécaniques de Megève ont inquiété les élus quant à l'augmentation constatée et souhaitée par la commune voisine. «Les salaires n'évoluent pas de la même façon», signalait Olivier Hottegindre, qui s'abstenait sur les deux délibérations, comme Guillaume Molard, élu de la majorité.

Evelyne PERINET-MARQUET

Cyril Pellevat, sénateur : «Il faut revoir les mesures de protection du loup, car sa présence entraîne une baisse de l'agropastoralisme»

Interrogé sur le sujet épineux du loup, le sénateur Cyril Pellevat, vice-président de la commission des affaires européennes et secrétaire de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, a expliqué que «nous sommes dans une phase de concertation». «Le nombre de loups re-

censés est passé de 360 à 500. Le loup est aujourd'hui une espèce pérenne qui vit sur un territoire européen s'étendant de la Pologne au Massif central, a-t-il souligné. Le plan loup est en défaveur de l'élevage. On constate que plus on met des moyens, plus on a des attaques (NDLR : 11 000 victimes animales en

2017). Les mesures de protection du loup sont à revoir, car sa présence entraîne une baisse de l'agropastoralisme. Il est aussi nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de l'espèce et donner une meilleure information aux élus des communes concernées.»

Cyril Pellevat a fait un certain

nombre de propositions lors d'une audition au Sénat et espère avoir été entendu, notamment sur le fait de remettre l'homme au rang des prédateurs du loup. «Il faudrait capturer le loup puis le relâcher afin qu'il réapprenne la peur de l'homme.»

Olivier Hottegindre, conseiller de l'opposition, a par ailleurs

questionné le sénateur sur le problème de la qualité de l'air au Pays du Mont-Blanc. «Il faut avancer sur un constat précis et accepté par tous, les élus comme les associations de protection de l'environnement. Ensuite, nous pourrions prendre les bonnes mesures», a-t-il répondu.

E.P.-M.